



RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

PREAVIS 13 / 2014

Démolition et reconstruction d'un mur de soutènement à l'avenue des Peupliers.

La commission ad hoc chargée d'étudier le préavis 13 / 2014, s'est réunie le lundi 19 mai à la Damataire.

Etaient présents: Mmes Lainz Allet, Lio, et MM Bernardoni, Kardum, et trois remplaçants : MM Guillen, Freise et Cuche. (M. Chevalley absent). Séance présidée par Mme Krenger.

La commission a été accueillie par M. Zolliker, municipal et M. Meylan, chef du bureau technique. Qu'ils soient remerciés pour la qualité de toutes les explications reçues.

Après une introduction faite par M.Zolliker sur l'origine et l'historique du sujet, la commission a pu constater que le texte du préavis était très complet et elle a pu étudier et discuter chapitre par chapitre tous les points abordés.

Cela fait une année que le mur de soutènement, implanté sur domaine privé, penche et le risque d'un éboulement devient patent. Pour des raisons d'intérêt public et de sécurité, il est donc urgent de faire des travaux pour éviter des dommages plus conséquents. Le propriétaire refusant de financer les travaux, des négociations sont conduites pour trouver une solution de répartition des coûts, mais sans résultat pour l'instant.

La commune se voit donc amenée à entreprendre la réalisation des travaux par voie de substitution, se basant sur une jurisprudence favorable aux communes dans ce genre de cas.

Comme les négociations et les mesures légales éventuelles sont en cours de procédure, les détails ne peuvent pas être rendus publics, mais la commission a été convaincue de la démarche. Elle juge toutefois très souhaitable que les négociations aboutissent à un accord raisonnable pour la commune et que cela constitue un précédent positif et utile si d'autres cas similaires se présentent .

Le préavis donne en détail les renseignements sur les constats et origine des dégâts, les mesures d'urgence, les aspects techniques de la démolition et reconstruction, les coûts des travaux basés sur des soumissions rentrées. Les mesures de précaution lors des travaux et celles de communication avec les riverains comme la signalisation sur l'avenue des Peupliers ont été évoquées.

Tous ces éléments ont été examinés et les réponses à nos questions ont permis à la commission de statuer.

La présidente a fait part du message de la présidente de la COFIN qui annonce un vote unanime de celle-ci en faveur du financement de ces travaux.

Au final, tout en souhaitant vivement que les négociations avec le propriétaire finissent par aboutir, les commissaires ont voté à l'unanimité l'acceptation des conclusions telles que formulées dans le préavis .

Pully, le 27 mai 2014

La présidente

Isabelle Krenger